02A-212000657-20230717-2023-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 17 JUILLET 2023**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix juillet deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Secrétaire de séance : Alexia ZANETTACCI Membres: 15

## N°2023/39

N	MEMBRES PRÉSENTS
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Ange <b>SUSINI</b>
Dominique <b>POGGI</b>	Vannina NEGRONI-DESINI
	MEMBRES ABSENTS
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Jean-Paul <b>PAOLI</b>
Sandrine CINOTTI	
ME	MBRES REPRÉSENTÉS
Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à	à Vannina NEGRONI-DESINI
Jean-Paul PAOLI donne procuration à Emma	nuelle FRIMIGACCI-PERONI
Sandrine CINOTTI donne procuration à Alexi	ia <b>ZANETTACCI</b>

## OBJET: Vente des parcelles D 22 et D 23.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une opportunité de vente, concernant les parcelles D 22 et D 23, de contenances respectives de 1 ha 55 ca et de 2 ha et 30 ca, situées au lieu-dit TRONERE, s'est présentée.

Les dites parcelles ont fait l'objet de l'estimation financière suivante :

D 22:77 euros; D 23: 115 euros.

Monsieur le Maire propose ainsi de procéder à la vente des parcelles D 22 et D 23, en suivant les conditions financières fixées ci-dessus.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000657-20230717-2023-124-DE

Accusé certifié exécutoire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la vente des parcelles D 22 et D 23, aux conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour: 11 dont 3 procurations.

Le Maire, François GARIDACCI